Gaétan Saint-Pierre
2012/01/01

Étymologie

«Chance», «déchéance» et «méchant»: tomber bien ou tomber mal

Curiosités étymologiques

« Ils sont marrants les êtres
En entrant chez les autres
il y en a qui tombent bien
il y en a qui tombent mal
À celui qui tombe bien
on dit Vous tombez bien
et on lui offre à boire
et une chaise où s'asseoir
À celui qui tombe mal
personne ne lui dit rien »
Jacques Prévert, « Tant bien que mal », Choses et autres, 1972

Les mots *chance*, *déchéance*, *méchant* et plusieurs autres encore comme *chute*, *déchet* et même *cadavre* appartiennent tous à la grande famille du verbe latin *cadere* (qui a donné *choir*) et se rattachent étymologiquement

à l'idée de « tomber ». Présentation des principaux membres de cette famille.

Chance et *cadence* : des cousins

Le mot *chance* et son cousin italien *cadence* peuvent à juste titre être vus comme des doublets, puisqu'ils tirent leur origine du même mot latin. ***Chance</strong (chaance*, fin XII^e^) vient du latin populaire *cadentia*, participe présent substantivé de *cadere* « tomber, se terminer ». Quel lien peut bien exister entre la *chance* et l'idée de « chute »? En ancien français, le mot *chance* désigne le hasard, mais, plus concrètement, le mot s'applique, au jeu, à la manière dont « tombent » les dés ou, si l'on préfère, à la manière dont « se termine » leur course. À l'origine, le mot *chance* signifie donc « hasard » ou « manière dont un événement se produit »; et, à l'instar de *heur*, par exemple, la *chance* sera qualifiée de bonne (bonne *chance*) ou de mauvaise (male *chance*) selon le cas. Dès le Moyen Âge, le mot prend généralement, au singulier, le sens de « heureux hasard », de « sort favorable » : avoir son jour de *chance*. On lui oppose alors la *malchance* (malechaance, XIII^e^), terme désignant originellement le fait de mal tomber. Les dérivés *chanceux* (début XVII^e^) et, surtout, *malchanceux* (vers 1875) sont beaucoup plus récents.**

Le mot ***cadence*** (fin XV^e^), doublet de *chance*, est pour sa part un emprunt à l'italien *cadenza* « chute, conclusion, terminaison », issu lui aussi du latin populaire *cadentia*. *Cadence* a d'abord eu le sens de « chute » avant de prendre, au XVI^e^ siècle, celui de « terminaison » (d'une phrase musicale en particulier), puis celui de « rythme ». Quant au mot *décadence* (XV^e^), ce n'est pas, comme on pourrait le penser, un dérivé de *cadence*, mais un emprunt savant au latin médiéval *decadentia*, également dérivé de *cadere* « tomber ». Le mot désigne le fait de dépérir, de se dégrader, de tomber en ruine. L'adjectif *décadent*, formé au début du XVI^e^ siècle à partir de *décadence* et signifiant alors « vieux, décrépit », n'est repris qu'au XIX^e^ siècle avec le sens de « qui est en décadence ».

Choir, *déchoir*, *échoir* et leurs descendants

Le verbe *cadere* et ses dérivés latins ont aussi donné au français le trio *choir*, *déchoir* et *échoir*. Le verbe ***choir*** (*cheoir*, milieu XI^{e}), issu du latin *cadere*, a été supplanté par le verbe *tomber*[1] à partir du XVI^{e} siècle. *Choir* est aujourd'hui considéré d'usage recherché, voire littéraire, et ne s'utilise guère qu'à l'infinitif, notamment dans l'expression *laisser choir*. Le nom féminin ***chute*** (milieu XIV^{e}), d'usage courant contrairement à *choir*, vient quant à lui de la réfection, avec influence de *chu* (participe passé de *choir*), de *cheoite* (fin XIII^{e}), ancien participe passé (féminin) substantivé de *choir*. Le mot *chute* « fait de tomber » a pris, au figuré, le sens de « déconfiture, échec ». Son dérivé *chuter* (XIX^{e}) a d'abord signifié « échouer », mais on l'emploie familièrement dans le sens de « tomber » ou de « diminuer, baisser » (*les prix chutent*). Ajoutons que le nom *rechute*, qu'on pourrait croire dérivé de *chute*, vient en réalité de l'ancien verbe *rechoir* (XII^{e}), éliminé depuis longtemps par *retomber*.

Le verbe ***déchoir*** (fin XI^{e}) vient quant à lui du latin populaire *decadere* « tomber », formé du préfixe à valeur intensive *de-* et de *cadere*. À l'instar de *choir*, *déchoir* « tomber dans un état inférieur » ou « être rabaissé » est presque toujours utilisé à l'infinitif ou au participe passé, ***déchu*** (début XII^{e}). Ses dérivés sont beaucoup plus courants : ***déchéance*** (fin XII^{e}) « fait de déchoir », « état de la personne déchue »; *déchet* (fin XIII^{e}) « débris », « reste déchude quelque chose »; et ***dèche*** (XIX^{e}), terme argotique (d'origine dialectale) signifiant « déchéance, misère ».

Enfin, le verbe ***échoir*** (milieu XII^{e}) vient de l'évolution du latin populaire *excadere*, de la famille de *cadere*. *Échoir* a d'abord le sens de « revenir à, être dévolu par le sort », puis prend également, au XVII^{e} siècle, celui d'« arriver à échéance ». Le verbe n'est utilisé qu'à la troisième personne du singulier et du pluriel (*la tâche qui m'échoit*), à l'infinitif (*intérêts à échoir*), au participe présent *(le cas échéant*) et au participe passé (*abonnement échu*). Outre *échéant* et *échu*, utilisés comme des adjectifs, le verbe *échoir* a pour dérivé le nom féminin *échéance* (*escheance*, XIII^{e}), qui vient du participe présent de *échoir*. D'*échéance* est dérivé le terme *échéancier* (XIX^{e}).

Faire le *méchant*

On trouve en ancien français, à côté de *choir*, *déchoir* et *échoir*, le verbe *meschoir* (*mescheoir*, milieu XII^{e}). Contrairement à ses demi-frères, *meschoir* ne vient pas d'un

mot latin : il est composé de *choir* et du préfixe (d'origine germanique) à valeur péjorative *mé-* (*més-*) qu'on trouve, par exemple, dans *mécréant*, *médire* ou *méfait*. *Meschoir*, qui signifie proprement « tomber mal », mais aussi « arriver malheur », est disparu depuis fort longtemps. Toutefois, il nous a laissé en héritage l'adjectif (et nom) *méchant*.

Le mot ***méchant*** (*mescheant*, XII^{e}) est, à l'origine, le participe présent de *meschoir*. En ancien français, *méchant* signifie « qui tombe mal » et, par extension, « malheureux, misérable ». Appliqué à un objet, le mot signifie aussi « mauvais, sans valeur ». Ce n'est qu'à partir du XIV^{e} siècle que *méchant* servira à qualifier et à désigner une personne qui fait du mal ou qui est portée à faire du mal *(les bons et les méchants*, *méchante langue*). Le mot *méchant* a produit deux dérivés assez anciens : l'adverbe ***méchamment*** (milieu XIV^{e}), qui a connu la même évolution de sens que *méchant*, de « misérablement » à « avec méchanceté »; et le nom ***méchanceté*** (fin XIV^{e}), de l'ancien français meschance (XII^{e}, « malheur »), dérivé disparu de *méchant*.

L'étrange *cas du cadavre caduc* dans un placard

Voici encore deux noms et un adjectif issus de mots latins se rattachant à la famille de *cadere* : *cas*, *cadavre* et *caduc*. ***Cas*** (XIII^{e}) est un emprunt au latin *casus*, participe passé substantivé de *cadere*, qui signifie proprement « fait de tomber » et, au figuré, « ce qui arrive », plus souvent avec une valeur défavorable : « circonstance malheureuse, accident[2] ». En français, *cas* a plutôt le sens général de « ce qui arrive, circonstance, événement », sens qu'on trouve encore aujourd'hui (*un cas étrange*, *un cas imprévu*), notamment dans des locutions comme *en tout cas* « quoi qu'il arrive », *en ce cas* « dans de telles circonstances » ou *en aucun cas* « jamais ». Dès le XIII^{e} siècle, *cas* est aussi employé dans le sens de « situation, affaire », spécialement en droit *(le cas soumis au juge*, *un cas de légitime défense*). Enfin, le mot est aussi utilisé dans le domaine médical pour désigner la situation d'un patient, son état et l'évolution de son état (*un cas bénin*, *un cas grave*), d'où l'emploi familier du mot dans le sens de « phénomène », de « personne présentant des traits psychologiques singuliers ou bizarres » : *ce type est un cas*! *Dans tous ces cas* (!), le lien étymologique avec l'idée de « chute » s'est complètement effacé.

On sera sans doute surpris d'apprendre que le mot *cadavre* appartient lui aussi à la famille de *cadere*. ***Cadavre*** (milieu XVI^{e}) est un emprunt savant (d'abord sous la forme latine) au latin *cadaver*, mot désignant le corps mort d'un être humain ou d'un animal. Or le mot latin *cadaver* se rattache étymologiquement à *cadere* « tomber, se terminer » (et, par extension, « mourir, succomber »). Le terme *cadavre* étant considéré cru et même brutal, on lui préfère généralement le mot *corps*, jugé plus neutre. Les adjectifs (de sens très voisins) *cada- véreux* (milieu XVI^{e}, du latin *cadaverosus*) et *cadavérique* (fin XVIII^{e}) sont dérivés non pas de *cadavre*, mais du latin *cadaver*. Ajoutons que la locution familière (calquée sur l'anglais) *avoir un cadavre (un squelette) dans le placard* signifie « avoir un secret honteux ou une action peu avouable à cacher ».

Nous compléterons ce portrait de famille avec l'adjectif *caduc*. Associer à cadavre le qualificatif *caduc* (« périmé ») est non seulement curieux, mais constitue aussi une sorte de pléonasme : le mot ***caduc*** (milieu XIV^{e}) est un emprunt au latin *caducus*, lui-même dérivé de *cadere*. L'adjectif sert, à l'origine, à qualifier ce qui tombe, ce qui approche de la fin (*un bâtiment caduc*), sens vieilli. En français moderne, *caduc* a surtout le sens de « périmé, qui n'a plus cours », en particulier dans le domaine juridique (*un acte caduc*, *une loi caduque*), et le sens de « destiné à tomber », en botanique notamment (*feuilles caduques*). Notons que, dans l'usage québécois d'autrefois, l'adjectif *caduc*, appliqué à une personne, avait le sens de « dépité, triste, abattu » : *il a l'air pas mal caduc aujourd'hui*. De l'adjectif *caduc* est dérivé le nom *caducité* (XV^{e}) « état de ce qui est *caduc* » (*la caducité de certaines institutions*).



1 Le verbe *tomber* (*tumber*, XII^{e}) vient du latin populaire *tumbare* d'origine onomatopéique, le radical *tumb-* exprimant le bruit d'une chute. Le verbe, utilisé par les jongleurs du Moyen Âge dans le sens de « sauter, culbuter », a pris, au cours du XV^{e} siècle, le sens moderne de « être entraîné de haut en bas » et a éliminé en ce sens le verbe *choir* dans l'usage courant. [Retour]

2 Le *Dictionnaire historique de la langue française* mentionne que le mot latin *casus* « fait de tomber » sert aussi à désigner, par euphémisme, la mort. [Retour]

PRINCIPALES SOURCES

Dictionnaire étymologique et historique du français, Paris, éditions Larousse, 2006.

Dictionnaire historique de la langue française, éditions Le Robert, Paris, 1994.



Gaétan Saint-Pierre

Professeur retraité du collège Ahuntsic